



**Vue d'ensemble de la coopération entre l'Agence
des droits fondamentaux de l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe**
(1^{er} janvier 2019 – 31 décembre 2019)

Table des matières

Partie I. Objectifs, méthodes et analyse de la coopération.....	1
1. Introduction.....	1
2. Objectifs fondamentaux – Que recherchons-nous et dans quels domaines?.....	1
3. Méthodes et analyse de la coopération	2
3.1. Mécanismes permanents de coopération.....	2
3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel	3
Partie II : Projets et activités entrepris (1 ^{er} janvier 2019 – 31 décembre 2019)	5
4. Exemples de coopération interinstitutionnelle et réglementaire	5
5. Exemples de projets communs et d’autres types de coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques	7
5.1. Projets communs FRA-CdE.....	7
a. Mises à jour de manuels	7
5.2. Coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques.....	8
a. Racisme, xénophobie et intolérance associée.....	8
b. Coopération concernant les Roms et les Travellers	9
c. Égalité et non-discrimination	9
d. Droits de l’enfant	10
e. Violence à l’égard des femmes.....	11
f. Asile, immigration et intégration des migrants, visas et contrôle aux frontières.....	11
g. Détention criminelle et alternatives	11
h. Société de l’information, vie privée et protection des données à caractère personnel	12
h.1. Intelligence artificielle (IA)	12
i. Système d’information de l’Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS)	13
j. Institutions nationales des droits de l’homme (INDH)	13
k. Plan d’action national en faveur des droits de l’homme	14
l. Coopération de la société civile et espace dévolu à la société civile.....	14
m. Droits de l’homme au niveau local.....	14
n. Formation aux droits de l’homme et programme HELP	15
o. Communication sur les droits de la personne.....	15
p. Objectifs de développement durable (ODD).....	15
5.3. Coopération CdE-FRA-Equinet-REINDH au dans le cadre des plateformes thématiques	16
Partie III : Annexe	Error! Bookmark not defined.

Partie I. Objectifs, méthodes et analyse de la coopération

1. Introduction

La coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (l'agence ou FRA) et le Conseil de l'Europe (CdE) repose sur le règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux¹ et sur l'accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, adopté en 2008². Cet accord établit un cadre général de coopération entre l'Agence et le CdE en vue d'éviter les doubles emplois et de garantir la complémentarité et la valeur ajoutée des travaux de l'agence et du CdE. Conformément au paragraphe 23 de l'accord, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (UE) ont décidé, sur la base d'une évaluation positive de la coopération, de ne pas réviser l'accord pour le moment, car il constitue un instrument approprié et souple de coopération.

La coopération entre l'agence et le CdE n'a cessé, ces dernières années, d'aller dans le sens d'une amélioration de la coordination des activités et des synergies entre la FRA et le Secrétariat, l'Assemblée parlementaire, la Cour européenne des droits de l'homme et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Le présent document expose les principaux objectifs et méthodes de cette coopération et donne des exemples concrets d'activités de coopération menées dans différents domaines entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

2. Objectifs fondamentaux – Que recherchons-nous et dans quels domaines?

Les objectifs et les priorités stratégiques essentiels de la coopération ont trait à la promotion et à la protection des droits de l'homme tels qu'ils ont été définis au cours d'un échange de vues approfondi entre l'agence et le CdE. La coopération entre les deux organisations est essentiellement axée sur:

- l'élaboration de projets communs dans des domaines de préoccupation commune;
- l'ouverture d'un dialogue avec diverses parties prenantes pour améliorer la situation des droits fondamentaux en Europe;
- la coordination des activités de communication pour sensibiliser aux droits fondamentaux;
- l'information réciproque sur les résultats des activités de chaque organisation;
- l'échange de données et la consultation réciproque au niveau opérationnel.

¹ Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (JO L 53 du 22.2.2007, p. 1).

² Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe (JO L 186 du 15.7.2008, p. 7).

La coopération est menée dans des domaines thématiques précis du cadre pluriannuel de l'agence (2018 – 2022), approuvé par le Conseil de l'Union européenne et adopté le 7 décembre 2017³.

- a) les victimes de la criminalité et l'accès à la justice;
- b) l'égalité et la discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité;
- c) la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel;
- d) la coopération judiciaire, à l'exception des affaires pénales;
- e) la migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et des migrants;
- f) le racisme, la xénophobie et l'intolérance associée;
- g) les droits de l'enfant;
- h) l'intégration et l'inclusion sociale des Roms.

3. Méthodes et analyse de la coopération

3.1. Mécanismes permanents de coopération

Les différents mécanismes prévus dans le règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux et dans l'accord entre l'UE et le CdE garantissent la complémentarité des relations entre l'agence et le CdE. Par exemple, le CdE a nommé un membre indépendant appelé à siéger au conseil d'administration et au bureau exécutif de la FRA, tandis que des représentants du Secrétariat du CdE sont présents en qualité d'observateurs aux réunions du conseil d'administration de la FRA. De plus, une fois par an, un haut représentant du CdE est invité à intervenir devant le conseil d'administration de la FRA, ce qui permet aux deux organisations d'avoir un échange de vues et tient le conseil d'administration de l'agence pleinement informé des activités de premier plan prévues par le CdE. Des échanges de vues annuels entre le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres, la personnalité indépendante désignée par le CdE, la présidente du conseil d'administration de la FRA et le directeur de la FRA contribuent encore à l'efficacité de la coopération entre les deux organisations.

De plus, le CdE participe aux travaux de la FRA avec des organisations de la société civile, essentiellement par l'intermédiaire de la plate-forme des droits fondamentaux de l'agence.

Le règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux prévoit des consultations entre l'agence et le CdE lors de l'élaboration des programmes de travail annuels et du rapport annuel sur les droits fondamentaux de l'agence (article 9 du règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux). Ainsi, les priorités, les activités et les conclusions du CdE sont dûment prises en considération dans les documents clés de la FRA en général et dans son rapport annuel (*Rapport sur les droits fondamentaux*) en particulier. De plus, l'article 3 de l'accord entre l'UE et le CdE sur la coopération entre la FRA et le CdE dispose que l'agence et le CdE désignent chacun une

³ Décision (UE) 2017/2269 du Conseil du 7 décembre 2017 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018-2022 (JO L 326/1, du 9.12.2017, p. 1).

personne de référence spécialement chargée des questions liées à leur coopération. Le CdE fait partie du panel de pré-sélection des membres du comité scientifique, qui vérifie l'éligibilité des candidats. Par ailleurs, les services des deux organisations procèdent à des examens réguliers à différents stades des activités et projets, tandis que l'échange régulier d'informations entre leurs personnes de référence respectives et les réunions interinstitutionnelles contribuent à renforcer la collaboration.

3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel

La coopération opérationnelle entre la FRA et le CdE est un processus quotidien constant. Elle prend diverses formes: consultations sur des projets et des activités donnés, échange régulier de données et d'informations; participation aux réunions préparatoires de projets, projets et activités communs; participation aux structures de la société civile; octroi du statut d'observateur auprès de plusieurs comités intergouvernementaux et comités de suivi des droits de l'homme du CdE et complémentarité par des renvois mutuels aux travaux de chacun. Les personnes de référence désignées par le CdE et l'agence sont régulièrement informées de ces activités de manière à pouvoir faciliter le processus dans son ensemble et à en garantir la continuité et la cohérence. Ces échanges garantissent des renvois croisés au travail de chacun. Pour la première fois, une réunion entre et les équipes de direction de la FRA et du CdE a été organisée cette année afin de renforcer encore la coopération et d'échanger des vues sur les priorités actuelles et futures de chaque institution.

L'agence coopère au niveau opérationnel avec un certain nombre d'organes et de services concernés du CdE, dont le Commissaire aux droits de l'homme, l'Assemblée parlementaire, le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH), le comité européen des droits sociaux (CEDS) et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). La jurisprudence de la CouEDH et du CEDS cite régulièrement les rapports de l'agence⁴. Les rapports de l'ECRI se réfèrent régulièrement, eux aussi, aux travaux de la FRA, notamment les enquêtes EU-MIDIS et LGBT, mais aussi le *rapport sur les droits fondamentaux*. De même, le rapport de monitoring par pays de 2019 du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) du CdE concernant le Portugal et la Finlande ainsi que le rapport de 2019 de la Commissaire aux droits de l'homme du CdE sur sa visite en Pologne mentionnent les données tirées du rapport de la FRA intitulé «Les femmes victimes de violences de leur partenaire», tandis que le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) fait référence aux données de l'agence dans ses rapports par pays⁵. De surcroît, la FRA coopère aussi avec le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) ainsi qu'avec d'autres comités de monitoring des droits

⁴ Voir, par exemple: CouEDH, *Bălșan c. Roumanie* (application n° 49645/09), 23 mai 2017 sur la violence à l'égard des femmes; International Centre for the Legal Protection of Human Rights (INTERIGHTS) c. Grèce, Réclamation collective n° 49/2008, Décision sur le bien-fondé du 11 décembre 2009; Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) c. Belgique, Réclamation collective n° 62/2010, Décision sur le bien-fondé du 21 mars 2012; Conférence des Églises européennes (CEC) c. Pays-Bas, Réclamation n° 90/2013, Décision sur le bien-fondé du 1^{er} juillet 2014; Equal Rights Trust c. Bulgarie, réclamation n° 121/2016, Décision sur le bien-fondé du 16 décembre 2018; Centre européen des droits des Roms (CEDR) c. Bulgarie, réclamation n° 151/2017, Décision sur le bien-fondé du 5 décembre 2018; Rapport relatif aux conclusions 2011 (art. 7, par. 10, France, Roumanie, Slovaquie, Suède); Rapport relatif aux conclusions 2013 (art. 13, par. 4, Belgique, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Espagne, Suède; article 30, France); Rapport relatif aux conclusions 2015 (art. 19, par. 4, Slovaquie).

⁵ Voir, par exemple: <https://www.coe.int/en/web/istanbul-convention/country-monitoring-work>; rapport de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe sur la visite qu'elle a effectuée en Pologne en 2019.

de l'homme, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), la Commission de Venise, le bureau de la Commissaire aux droits de l'homme, le Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations et les réfugiés, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Conférence des OING, de même qu'avec la Direction générale Droits de l'homme et État de droit et la Direction générale Démocratie.

La FRA s'appuie, dans ses travaux, sur les normes du CdE et tient dûment compte des arrêts de la CEDH et de la manière dont ils sont exécutés, des décisions et des conclusions du Comité européen des droits sociaux, des rapports et des activités d'autres organes de suivi des droits de l'homme et comités intergouvernementaux du CdE ainsi que des rapports du Commissaire aux droits de l'homme du CdE. Elle a aussi un aperçu en ligne de l'acceptation des obligations internationales en matière de droits de l'homme (Onu et CdE) des 28 États membres de l'UE. De plus, ces tableaux comparatifs comprennent des données sur l'acceptation de certaines dispositions de la Charte sociale européenne et le respect de ces dispositions (en pourcentage) tel qu'évalué par le Comité européen des droits sociaux ainsi que des statistiques de base de la Cour européenne des droits de l'homme sur les affaires relatives aux 28⁶. Le système d'information de l'UE sur les droits fondamentaux (EFRIS) constitue un outil en ligne qui intègre automatiquement les éléments essentiels des obligations incombant aux États membres de l'UE en matière de droits de l'homme en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme ainsi que des différents mécanismes de monitoring des Nations unies et du Conseil de l'Europe. Le CdE est aussi régulièrement invité à formuler des observations sur les projets de rapports de la FRA pour veiller notamment à ce que les normes européennes en matière de droits de l'homme soient bien prises en compte.

À son tour, le travail du CdE est facilité par les informations et conclusions de la FRA. À titre d'exemple, les rapports du cinquième cycle de monitoring de l'ECRI sur la France, l'Italie, et le Royaume-Uni évoquent et utilisent des données et des informations issues des travaux de la FRA à titre de matériel probant, notamment l'enquête EU-MIDIS, l'enquête sur les personnes LGBT, l'enquête sur les Roms, l'avis concernant la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie – et plus particulièrement sur les droits des victimes de la criminalité –, ainsi que les rapports thématiques relatifs à l'accès à des recours effectifs: la perspective des demandeurs d'asile, et à la discrimination et aux crimes de haine à l'égard des personnes juives dans les États membres de l'UE: expériences et perceptions de l'antisémitisme. En outre, le Comité d'experts ad hoc sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) renvoie aux rapports et enquêtes de la FRA (p.ex. l'enquête EU-MIDIS sur les Roms, le cadre d'indicateurs élaboré par le groupe de travail sur l'intégration des Roms, facilité par la FRA, les rapports thématiques de la FRA relatifs à l'éducation, au logement et au genre) dans ses rapports thématiques⁷.

Ces renvois contribuent à la diffusion, sur une base réciproque, des résultats des activités respectives du CdE et de la FRA. La consultation et le retour d'informations réciproques ainsi que la participation à des réunions et à des manifestations font désormais partie intégrante des méthodes de travail des deux organisations.

⁶ <http://fra.europa.eu/en/publications-and-resources/data-and-maps/int-obligations>

⁷ Pour plus d'informations: <https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/home> et <http://www.CoE.int/en/web/portal/cahrom>.

Partie II : Projets et activités entrepris (1^{er} janvier 2019 – 31 décembre 2019)

4. Exemples de coopération interinstitutionnelle et réglementaire

La personnalité indépendante désignée par le CdE a participé aux réunions du bureau exécutif de la FRA (1^{er} mars, 16 mai, 27 septembre et 12 décembre 2019) et à celles du conseil d'administration de la FRA (16-17 mai et 12-13 décembre 2019). Le représentant du secrétariat du CdE a participé aux réunions du conseil d'administration de la FRA de mai et de décembre 2019 en qualité d'observateur.

Le représentant du secrétariat du CdE assiste en qualité d'observateur aux réunions régulières du comité de rédaction du rapport annuel (AREdit) du conseil d'administration. Le comité AREdit a été créé en vue de contribuer à l'établissement du rapport annuel en perspective de son adoption par le conseil d'administration de la FRA. Ce comité examine le premier projet du texte et livre ses commentaires et recommandations.

Le 22 janvier 2019, la FRA a participé à un événement célébrant le 20^e anniversaire du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à Strasbourg. L'événement a été organisé par la Commissaire aux droits de l'homme et la Présidence finlandaise du Comité des ministres. La personne de contact de la FRA pour la coopération avec le CdE a rencontré des fonctionnaires du CdE afin de discuter de la coopération entre les deux organes et d'étudier les possibilités de collaboration future.

Le 11 avril 2019, une délégation du secrétariat du département de la Charte sociale européenne (CSE) du CdE s'est rendue au siège de l'agence à Vienne pour y rencontrer des experts de la FRA. L'objectif de cette visite était de discuter de la coopération et d'échanger des informations sur les travaux en cours et prévus concernant plusieurs thèmes ainsi que sur la manière dont le Comité européen des droits sociaux pourrait utiliser les données de la FRA dans ses procédures de présentation de rapports et de réclamations collectives. La FRA a présenté les informations disponibles de l'agence dans les domaines thématiques suivants : Roms et Travellers ; droits des personnes handicapées ; personnes LGBTI ; demandeurs d'asile, travailleurs migrants et droits sociaux ; pauvreté et exclusion sociale ; droits de l'enfant ; et droits de l'homme en relation avec les objectifs de développement durable. Les discussions ont également porté sur l'élaboration par l'Agence du système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS). La délégation du secrétariat du département de la CSE a présenté des exemples pertinents de ses travaux en cours et prévus sur les Roms

et les Travellers⁸, les droits de l'enfant⁹, les personnes handicapées¹⁰, les migrations¹¹ et la violence à l'égard des femmes¹².

Le 20 juin 2019, à Strasbourg, le membre indépendant désigné par le CdE au conseil d'administration de la FRA, M. Rainer Hofmann, a présenté un exposé au Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) du CdE. Il s'est inspiré de la vue d'ensemble de la coopération entre la FRA et le CdE, évoquant notamment des exemples concrets de coopération fructueuse et des suggestions de renforcement de la coopération dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et son incidence sur les droits de l'homme ou la protection des acteurs de la société civile dans les sociétés culturellement diverses, ainsi que dans de nouveaux domaines, tels que les modes alternatifs de résolution des conflits et leur incidence sur les droits de l'homme.

Le 27 juin 2019, la FRA et le CdE ont tous deux participé à la deuxième réunion de coordination des organisations partenaires internationales de l'Office du mécanisme de subvention de l'Espace économique européen (EEE) et de la Norvège à Bruxelles. Cette réunion a permis de discuter du rôle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du CdE et de la FRA dans la conception et la mise en place de programmes au titre du mécanisme de subvention de l'EEE et de la Norvège pour la période 2014-2021. La réunion a facilité la coopération et la coordination ainsi qu'une meilleure compréhension des différents rôles et responsabilités des organisations partenaires internationales et des difficultés qu'elles rencontrent.

Le 10 septembre 2019, à Strasbourg, le membre indépendant désigné par le CdE au conseil d'administration de la FRA, M. Rainer Hofmann, a présenté un exposé au Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures du Comité des ministres (GR-EXT) au CdE. Il s'est inspiré de la vue d'ensemble de la coopération entre la FRA et le CdE, évoquant notamment des exemples concrets de coopération fructueuse et des suggestions de renforcement de la coopération dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et son incidence sur les droits de l'homme ainsi que la protection des acteurs de la société civile dans les sociétés culturellement diverses, en particulier des défenseurs des droits de l'homme.

Le 19 septembre 2019, lors du séminaire d'experts organisé à Strasbourg, la FRA a animé le débat de spécialistes intitulé « Développer les synergies entre la Charte sociale européenne et le droit de l'Union européenne » en faisant référence au socle européen des droits sociaux.

Les 10 et 11 octobre 2019, à Strasbourg, une délégation de l'équipe de direction de la FRA a rencontré une délégation de l'équipe de direction du CdE afin de débattre sur la

⁸ Voir notamment les conclusions de 2019 sur les articles 16 et 31 de la Charte sociale, à paraître en 2020, ainsi que les réclamations collectives en cours n° 157/2017 – Centre européen pour les droits des Roms (CEDR) et Centre de défense des droits des personnes handicapées mentales (MDAC) c. République tchèque, n° 178/2019 – Amnesty International c. Italie, et n° 185/2019 – Centre européen pour les droits des Roms c. Belgique.

⁹ Voir les conclusions de 2019 sur les articles 7 et 17 de la Charte sociale, à paraître en 2020, ainsi que les réclamations collectives en cours [n° 148/2017 – Commission internationale de juristes \(CIJ\) c. République tchèque](#), [n° 157/2017 – Centre européen pour les droits des Roms \(CEDR\) et Centre de défense des droits des personnes handicapées mentales \(MDAC\) c. République tchèque](#), et [n° 173/2018 – Commission internationale des juristes \(CIJ\) et Conseil européen sur les réfugiés et exilés \(ECRE\) c. Grèce](#).

¹⁰ Voir les conclusions de 2016 sur l'article 15 de la Charte sociale (la prochaine évaluation fondée sur les rapports devrait être réalisée en 2020 et publiée en 2021), ainsi que les réclamations collectives en cours n° 141/2017 – Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et Inclusion Europe c. Belgique et n° 168/2018 – Forum européen des personnes handicapées et Inclusion Europe c. France.

¹¹ Voir les conclusions de 2019 sur l'article 19 de la Charte sociale, à paraître en 2020.

¹² Voir les conclusions de 2019 sur l'article 19 de la Charte sociale, à paraître en 2020.

manière de renforcer la coopération et d'échanger leurs vues sur les priorités actuelles et futures respectives des deux organismes, et plus particulièrement sur la manière dont les données de la FRA pourraient être utilisées dans les procédures de suivi du CdE. Les discussions ont porté sur les inégalités et la discrimination, le système des droits de l'homme (y compris les institutions nationales des droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme et l'espace civique), les droits de l'enfant, les migrations et l'asile, les droits fondamentaux dans l'état de droit, l'accès à la justice, les victimes de la criminalité, l'intelligence artificielle et l'EFRIS.

Le 11 novembre 2019, l'Ambassadeur Rémi Mortier, Président du Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures du Comité des ministres (GR-EXT) au CdE, a rencontré le directeur de la FRA pour donner suite à l'exposé donné le 10 septembre par M. Rainer Hofmann.

5. Exemples de projets communs et d'autres types de coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques

5.1. Projets communs FRA-CdE

a. Mises à jour de manuels

Mise à jour du manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration

La FRA et la Cour européenne des droits de l'homme procèdent actuellement à une mise à jour de l'édition 2014 du manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration. La version actualisée devrait être publiée en cinq langues en 2020 et d'autres traductions suivront en 2021¹³.

Nouvelles versions linguistiques de la version actualisée du manuel de droit européen en matière de protection des données

La version actualisée du manuel de droit européen en matière de protection des données, publiée en 2018 par la FRA, le CdE et le Contrôleur européen de la protection des données, reste l'un des téléchargements les plus populaires du site web de la FRA. En octobre 2019, les versions allemande, française, italienne et espagnole du manuel ont été publiées en plus de la version anglaise. Les versions bulgare, grecque et hongroise seront publiées en décembre 2019¹⁴.

Nouvelles versions linguistiques de la version actualisée du manuel de droit européen en matière de non-discrimination

L'édition 2018 du manuel de droit européen en matière de non-discrimination examine la législation découlant des directives européennes sur l'égalité et de la Convention européenne des droits de l'homme, citant indifféremment l'un ou l'autre de ces systèmes

¹³ Pour plus d'informations: <https://fra.europa.eu/fr/publication/2013/manuel-de-droit-europen-en-matiere-dasile-de-frontieres-et-dimmigration>

¹⁴ Pour plus d'informations: <https://fra.europa.eu/en/project/2012/handbook-european-data-protection-case-law>

juridiques complémentaires lorsque ceux-ci se recoupent ou mettant en exergue leurs divergences lorsqu'ils diffèrent. Le manuel est à présent également disponible en finnois et en roumain, complétant les versions existantes en anglais, français, allemand et polonais. Les versions italienne et espagnole seront publiées en décembre 2019¹⁵.

Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant

La publication de la version polonaise est prévue pour la fin de l'année 2019 au plus tard¹⁶.

Cybercriminalité

Les 14 et 15 mai 2019, la FRA, en coopération avec le CdE, a organisé la 2^e réunion d'experts sur la cybercriminalité et les droits fondamentaux. Elle a invité des acteurs européens et internationaux de la lutte contre la cybercriminalité, parmi lesquels figuraient Europol, Eurojust, le Réseau judiciaire européen (RJE), la Commission européenne, la division « Cybercriminalité » du CdE, l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des représentants des ministères publics nationaux. Les discussions ont porté sur le champ d'application, le groupe cible et le contenu approprié du futur [manuel de droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux](#), faisant suite aux résultats de la [première réunion d'experts](#), tenue à Bucarest les 15 et 16 novembre 2018. Un résumé des résultats de cette première réunion d'experts est disponible [ici](#)¹⁷.

5.2. Coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques

a. Racisme, xénophobie et intolérance associée

Les 16 et 17 octobre 2018, la sixième réunion du Groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance (GHN) s'est tenue à Vienne, organisée conjointement par la Commission et le ministère autrichien de l'Intérieur au nom de la Présidence autrichienne du Conseil de l'UE. Depuis 2016, la FRA aide le GHN à coordonner un groupe de travail spécifique sur le signalement, l'enregistrement et la collecte de données sur les crimes de haine. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est membre du GHN. La contribution de l'ECRI aux groupes de travail du GHN s'articule autour de la jurisprudence pertinente. En 2018, la FRA a rédigé un [document de réflexion, que l'ECRI a révisé](#), sur certaines affaires relevant de la CEDH afin d'appuyer l'action des États membres de l'UE contre les crimes de haine.

En janvier 2019, l'ECRI et la FRA ont convenu de continuer à partager et à référencer leurs données respectives en vue de l'élaboration des rapports par pays pertinents. Ces informations comptent, entre autres, des synthèses d'ateliers nationaux sur les données

¹⁵ Pour plus d'informations: <https://fra.europa.eu/en/project/2011/handbook-european-non-discrimination-law>

¹⁶ Pour plus d'informations: <https://fra.europa.eu/fr/publication/2015/manuel-de-droit-europeen-en-matiere-des-droits-de-lenfant>

¹⁷ Pour plus d'informations: <https://fra.europa.eu/en/project/2018/handbook-european-law-relating-cybercrime-and-fundamental-rights>

organisés par la FRA et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) dans les États membres de l'UE. Huit ateliers ont ainsi été organisés en Bulgarie, en Estonie, en Espagne, en Hongrie, en Lituanie, au Portugal, en Pologne et en Slovaquie depuis 2018, et trois autres sont prévus (Belgique, Irlande et République tchèque). La FRA reprend systématiquement les observations par pays de l'ECRI dans ses ateliers nationaux sur les données et met en exergue les recommandations de cette commission. En 2019, la FRA a contribué à la conception de HELP, le cours en ligne du CdE sur les crimes de haine destiné aux professionnels du droit.

En septembre 2019, la FRA a donné un exposé lors de la conférence de haut niveau célébrant le 25^e anniversaire de l'ECRI.

b. Coopération concernant les Roms et les Travellers

En mars 2019, la FRA a participé à la [7^e Conférence internationale des femmes roms](#), qui a fait le bilan de la mise en œuvre du [plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Travellers](#) (2016-2019) du CdE. L'Agence a participé à plusieurs débats de spécialistes, présentant ses observations générales sur la discrimination à l'égard des Roms et des Travellers ainsi que son rapport sur les femmes roms.

En mai 2019, la FRA a présenté les résultats de son enquête sur les Roms lors d'une visite thématique du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Travellers (CAHROM) du CdE. Cette enquête a permis d'examiner les expériences nationales en matière de recensement social et/ou géographique des communautés roms et leur incidence sur l'élaboration des politiques.

En juin 2019, la FRA a participé à une réunion du CAHROM présentant les premiers résultats de son enquête en cours sur les Roms et les Travellers. L'Agence a également participé à la réunion du CAHROM d'octobre 2019. Au cours de cette réunion, la FRA a expliqué l'aide qu'elle apporte aux autorités compétentes en matière de crimes de haine, en mettant l'accent sur les préjugés anti-Roms.

c. Égalité et non-discrimination

Le 12 septembre 2019, à Paris, la FRA a assisté à une audition de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du CdE (APCE) sur « Le profilage ethnique en Europe : une question très préoccupante ». Elle y a présenté les recommandations de son « Guide pour la prévention du profilage illicite aujourd'hui et demain ».

Le 13 mai 2019, à Vienne, la FRA a participé à la réunion de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE, au cours de laquelle a été adopté le rapport intitulé « Mettre fin à la contrainte en santé mentale : nécessité d'une approche fondée sur les droits humains ».

Droits des personnes LGBTI

Les 26 et 27 septembre 2019, la FRA a participé à une conférence sur le projet « Call it Hate: Raising Awareness of Anti-LGBT Hate Crime », un projet de sensibilisation aux crimes de haine contre les personnes LGBT financé par l'UE. Avec des représentants du

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'ECRI, l'Agence a fait partie d'un groupe de travail sur la lutte contre les crimes de haine contre les personnes LGBT au niveau international. Au cours de la conférence, des articles de recherche et des campagnes dans les médias (et sur les réseaux sociaux) portant sur la sensibilisation aux crimes de haine contre les personnes LGBT ont été présentés. La FRA a également contribué aux principaux résultats du volet « recherche » du projet.

En mai 2019, à Oslo, la FRA a participé à la réunion du Réseau européen de points focaux gouvernementaux LGBTI, soutenu par l'unité « Orientation sexuelle et identité de genre » (SOGI) du CdE. En octobre 2019, à Prague, elle a assisté à la réunion des organisations intergouvernementales et multilatérales.

d. Droits de l'enfant

Le 7 février 2019, une réunion de coopération interne a eu lieu dans les locaux du CdE à Paris en vue d'intensifier et de renforcer la coopération entre la Commission européenne, la FRA et le CdE dans le domaine des droits de l'enfant. Cette réunion a permis aux coordonnateurs et aux points focaux sur les droits de l'enfant de partager des informations sur les priorités essentielles afin de renforcer les synergies et de cerner les domaines dans lesquels les travaux peuvent être alignés.

Les 14 et 15 mars 2019, à Bruxelles, la FRA a participé à la conférence organisée dans le cadre du projet ProGuard financé par l'UE, qui a réuni des représentants des autorités de tutelle et de protection de l'enfance, de la société civile, des agences de l'UE, du CdE et de la Commission européenne. L'Agence a présenté les principes des régimes de tutelle énoncés dans le manuel sur « [La tutelle des enfants privés de soins parentaux](#) ».

Les 2 et 3 avril 2019, des représentants de la Division des droits de l'enfant du CdE et de la FRA se sont réunis lors du Forum européen sur les droits de l'enfant organisé par la Commission à Bruxelles.

Le 14 mai 2019, la FRA a participé à une réunion de la Sous-commission de l'enfant lors de la réunion de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE organisée à Vienne.

Le 20 juin 2019, la FRA a contribué au processus d'évaluation à mi-parcours de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021). Elle a pour cela fourni les résultats de ses enquêtes et études en la matière.

Le 10 octobre 2019 à Rome, la FRA a participé à l'atelier conjoint organisé par le CdE et la Présidence italienne du Conseil des ministres sur le thème « La famille en tant que plaque tournante des politiques sociales ». Cet atelier a eu lieu dans le cadre de la réunion de la Plateforme européenne de cohésion sociale (PECS). La FRA est intervenue au cours de la session sur l'éradication de la pauvreté des enfants en présentant les conclusions et les avis de son rapport sur la lutte contre la pauvreté des enfants.

Les 13 et 14 novembre 2019, la FRA a participé à la conférence intitulée « Redefining power : Strengthening the Rights of the Child as the key to a future-proof Europe » (Préparer l'Europe de demain : Renforcer les droits de l'enfant) organisée par le CdE.

En outre, la FRA a régulièrement contribué aux réunions et à l'élaboration des prochaines lignes directrices du CdE sur la tutelle et l'évaluation de l'âge, ainsi qu'au manuel du CdE sur les informations destinées aux demandeurs d'asile adaptées aux enfants, qui sera bientôt publié.

En 2019, la FRA a consulté le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) dans le cadre de la rédaction conjointe, par la FRA et le Coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains, de la publication intitulée « Children deprived of parental care found in need of protection in an EU Member State other than their own. A practical guide to enhance transnational cooperation for children who are or may become victims of trafficking » (Enfants privés de soins parentaux ayant besoin d'une protection dans un État membre de l'UE autre que le leur. Guide pratique destiné à améliorer la coopération transnationale en faveur des enfants victimes de la traite des êtres humains ou susceptibles de l'être).

e. Violence à l'égard des femmes

La FRA a été consultée dans le cadre de différents cours HELP élaborés par le CdE, en particulier sur le renforcement de l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence.

Les rapports de suivi par pays de 2019 du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) du CdE concernant le Portugal et la Finlande ainsi que le rapport de 2019 de la Commissaire aux droits de l'homme du CdE sur la Pologne faisant suite à sa visite du pays font référence aux données du rapport de la FRA intitulé « Women as victims of partner violence » (Les femmes victimes de violence domestique)¹⁸.

f. Asile, immigration et intégration des migrants, visas et contrôle aux frontières

Le 4 avril 2019, à Strasbourg, la FRA est intervenue au cours d'une table ronde organisée dans le cadre d'une conférence sur les solutions alternatives à la rétention des migrants. Cet événement a été organisé par le CdE, la Commission européenne et le Réseau européen des migrations.

Les 11 et 12 juin 2019, à Strasbourg, la FRA a participé à une réunion d'experts ad hoc du CdE sur l'apatridie et y a apporté son expertise. La réunion a été organisée sous la supervision du Comité européen de coopération juridique (CDCJ).

La FRA est membre du groupe d'experts du CdE qui a formulé des recommandations sur l'évaluation de l'âge ainsi que des recommandations sur la tutelle.

g. Détention criminelle et alternatives

Les 24 et 25 avril 2019, la FRA a participé à une conférence de haut niveau sur la surpopulation carcérale. Cette conférence a été organisée par le CdE et la Commission européenne.

¹⁸ Voir, par exemple : <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/country-monitoring-work> ; Conseil de l'Europe, rapport de la Commissaire aux droits de l'homme sur la Pologne faisant suite à sa visite du pays en 2019.

En étroite coopération avec le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) et le Forum des mécanismes nationaux de prévention (MNP) européens, la FRA met au point une base de données en ligne sur les conditions de détention criminelle dans les 28 États membres de l'UE.

h. Société de l'information, vie privée et protection des données à caractère personnel

Du 25 au 27 février 2019, la FRA a participé à une [conférence sur la justice pénale dans le cyberspace](#), organisée à Bucarest par la Présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne en coopération avec le CdE. Elle a présenté le projet qu'elle mène conjointement avec le CdE visant à produire un [manuel de droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux](#).

Du 19 au 21 novembre 2019, la FRA a participé, en qualité d'observateur, à la 39^e réunion plénière du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD), qui a eu lieu à Strasbourg.

h.1. Intelligence artificielle (IA)

La FRA a développé de très bonnes relations de travail avec le CdE sur l'intelligence artificielle, qui comprennent l'organisation conjointe de sessions lors de conférences importantes ainsi que des échanges réguliers garantissant la complémentarité des travaux des deux organisations.

L'Agence jouit du statut d'observateur au sein du Comité d'experts sur la dimension droits de l'homme des traitements automatisés de données et différentes formes d'intelligence artificielle (MSI AUT) du CdE et contribue, dans la mesure du possible, aux travaux du comité. La FRA a participé à trois des quatre réunions du comité organisées à ce jour, dont deux ont eu lieu en 2019 : les 18 et 19 mars et les 23 et 24 septembre.

Les 26 et 27 février 2019, la FRA a participé, à Helsinki, à une conférence de haut niveau sur l'incidence de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, organisée conjointement par la Présidence finlandaise du Comité des ministres du CdE et le CdE. Le directeur de la FRA, M. Michael O'Flaherty, a pris la parole lors d'une table ronde portant sur l'incidence des techniques dépendant de l'IA sur certains droits de l'homme, comme la vie privée et la liberté d'expression.

Le 28 juin 2019, la FRA a présidé une session sur les questions juridiques relatives aux mégadonnées lors d'une conférence sur les difficultés à surmonter dans le domaine des droits de l'homme à l'ère numérique. Elle a fait référence à ses travaux sur l'intelligence artificielle et à sa dernière publication sur la qualité des données. L'événement, qui a eu lieu à Strasbourg, a été organisé par le CdE et la CEDH.

Le 12 septembre 2019, à Paris, la FRA a été invitée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE à une audition sur le thème « Prévenir la discrimination résultant de l'utilisation de l'intelligence artificielle ». Elle y a présenté des éléments clés concernant l'intelligence artificielle et les risques de discrimination.

En novembre 2019, la FRA et le CdE ont poursuivi leur coopération lors du Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI) organisé à Berlin. Le CdE est intervenu lors d'une session sur les droits de l'homme et l'intelligence artificielle organisée conjointement avec la FRA à la RightsCon, à Tunis, en juin 2019. À l'invitation du CdE, la FRA est intervenue lors d'une table ronde sur l'intelligence artificielle organisée par le CdE à l'Euro-DIG en juin 2019.

i. Système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS)

En collaboration avec le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies, le CdE est étroitement associé à l'élaboration du système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS). L'EFRIS rassemble des informations pertinentes de l'UE, des Nations Unies et du CdE sur les droits fondamentaux afin d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des mécanismes de suivi existants.

Les 7 et 8 février 2019, la FRA a organisé sa quatrième réunion d'experts dans le but d'évaluer une première version pilote de l'EFRIS. Trois représentants du CdE y ont participé.

Le 15 janvier 2019, la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'APCE du CdE a organisé une réunion à Bruxelles afin de discuter du renforcement de la coopération européenne en matière d'état de droit avec des représentants de l'UE et du CdE. La FRA a présenté un exposé sur l'EFRIS.

L'outil a été lancé le 12 novembre 2019 à Bruxelles, en présence de représentants du CdE. Des exposés sur l'EFRIS sont également prévus à Strasbourg.

Le CdE a par ailleurs participé à la réunion du Comité européen de coordination de la documentation sur les droits de l'homme organisée par la FRA, les 17 et 18 octobre 2019, au cours de laquelle l'EFRIS a été examiné.

j. Institutions nationales des droits de l'homme (INDH)

Du 23 au 25 janvier 2019, la FRA a discuté de son étude à venir sur les institutions nationales des droits de l'homme avec ses homologues du CdE : le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme et la Commission de Venise. Elle a invité ses homologues du CdE à se joindre au Conseil consultatif encadrant son rapport sur les INDH, dont la publication est prévue en mai 2020.

Du 27 février au 1^{er} mars 2019, la FRA a participé à la réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) du CdE à Strasbourg. Elle a alimenté les discussions sur la mise à jour des recommandations du Comité des ministres sur les institutions nationales des droits de l'homme et les institutions de médiateurs. L'Agence a formulé une deuxième série d'observations sur le projet de texte des « Principes sur la protection et la promotion de l'institution du médiateur » (« Les principes de Venise »), qui ont ensuite été adoptés par la Commission de Venise le 15 mars 2019. Ces deux ensembles de documents revêtent une grande importance pour le rapport de la FRA sur les INDH.

k. Plan d'action national en faveur des droits de l'homme

Les 27 et 28 mars 2019, la FRA a organisé un groupe de travail sur les plans d'action nationaux en faveur des droits de l'homme à l'intention de ses officiers de liaison nationaux et d'autres experts gouvernementaux en la matière. Au cours de la réunion, les participants ont engagé des discussions approfondies sur ces plans d'action et leurs liens avec le droit et la politique de l'UE. Un représentant du CdE a également participé à la réunion et a été activement consulté pendant la phase préparatoire, afin de tirer les enseignements des travaux du CdE dans ce domaine et de veiller à la complémentarité.

l. Coopération de la société civile et espace dévolu à la société civile

Les réseaux de la société civile de la FRA et du CdE coopèrent étroitement ; le président élu de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) jouit également du statut d'observateur au sein du [groupe consultatif de la Plateforme des droits fondamentaux](#) de la FRA.

Le 22 mars 2019, la FRA a participé à la Conférence de Varsovie sur le rôle et la position des organisations non gouvernementales au sein du CdE. Elle y a présenté sa [Plateforme des droits fondamentaux](#). L'événement a été organisé par le ministère polonais des affaires étrangères, en collaboration avec le CdE.

Le 12 avril 2019, à Strasbourg, la FRA a présenté ses derniers travaux et ses travaux à venir sur l'espace civique lors de la [Conférence des OING du CdE](#).

Les 7 et 8 mai 2019 à Varsovie, la FRA et le CdE ont assisté à une réunion axée sur la coopération avec la société civile et le soutien aux défenseurs des droits de l'homme en Europe. Cette réunion a été organisée par le BIDDH de l'OSCE et la FRA.

Les 18 et 19 septembre 2019, la FRA et le CdE ont participé à une réunion sur la protection des défenseurs des droits de l'homme organisée à Varsovie par le BIDDH.

m. Droits de l'homme au niveau local

Faisant suite au Laboratoire politique sur les villes des droits de l'homme organisé par la FRA les 23 et 24 mai 2018, auquel le CdE a contribué, la FRA continuera de collaborer avec le programme « Cités interculturelles » (CIC) dans le cadre de son action avec les villes des droits de l'homme. Le 28 novembre 2019, à Bruxelles, la FRA a organisé une réunion d'experts avec des spécialistes des droits de l'homme, des villes des droits de l'homme et des organisations internationales, dont le CdE, afin d'élaborer un projet de cadre d'engagements pour les villes européennes des droits de l'homme. La contribution du CdE a permis de garantir que l'expérience et les outils de l'initiative des « Cités interculturelles » ainsi que le guide du Congrès dans le domaine des droits de l'homme au niveau local (volume 1) peuvent être bien intégrés dans le cadre des engagements.

n. Formation aux droits de l'homme et programme HELP

La FRA coopère avec le programme HELP de plusieurs manières. Elle est régulièrement invitée à contribuer à la mise à jour des cours en ligne HELP. Récemment, la FRA a été invitée à participer aux premières phases de la conception des cours, par exemple pour les cours en ligne HELP sur une justice adaptée aux enfants. Les experts de la FRA sont également invités à contribuer aux formations HELP en tant que formateurs. En outre, HELP utilise les publications et les outils de renforcement des capacités de la FRA (manuels, vidéos, etc.) dans le cadre des divers cours thématiques (pour les cours en ligne, mais aussi pour les sessions de formation des formateurs).

Le 22 février 2019, en tant que membre du sous-groupe de travail sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), la FRA a participé à la réunion du groupe à la Scuola Superiore della Magistratura de Florence. Ce groupe de travail réunit des institutions de formation judiciaire et des représentants du Programme d'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit du CdE (HELP) et de la FRA dans le but de concevoir et de mettre en place des formations destinées aux juges, procureurs et formateurs dans le domaine des droits fondamentaux.

Les 18 et 19 juin 2019, la FRA a présenté un exposé lors du lancement par le CdE du cours HELP sur la protection des données, organisé à Bucarest pour 80 juges et procureurs de Roumanie, de Lituanie et de Pologne. L'événement s'est tenu à l'Institut national de la magistrature.

o. Communication sur les droits de la personne

Le 10 avril 2019, à Strasbourg, un événement parallèle relatif à la communication sur les droits de l'homme a été organisé par la FRA, la délégation de l'UE au CdE et l'APCE du CdE. Parmi les orateurs figuraient le directeur de la FRA, la Commissaire aux droits de l'homme et le Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE.

Les 3 et 4 octobre 2019 à Vienne, la FRA a organisé un atelier réunissant d'éminents spécialistes de la communication sur les droits de l'homme afin de débattre de la meilleure façon de communiquer efficacement sur les droits de l'homme tout en mobilisant les publics indécis et nouveaux. Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme était représenté à la réunion.

p. Objectifs de développement durable (ODD)

Le 22 mars 2019, à Genève, la FRA a organisé un événement parallèle sur les objectifs de développement durable et les droits de l'homme à l'occasion du Forum régional sur le développement durable de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Le représentant du CdE a été invité à prendre la parole au cours du débat.

5.3. Coopération CdE-FRA-Equinet-REINDH au dans le cadre des plateformes thématiques

Le CdE, le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet), le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (REINDH) et la FRA ont réitéré leur engagement à œuvrer ensemble pour renforcer la protection des droits de l'homme en Europe, en se concentrant sur deux thèmes (intégration des Roms et promotion des droits sociaux et économiques) et en apportant leur expertise et leur contribution aux réunions des plateformes susmentionnées.

La Plateforme de collaboration CdE-FRA-Equinet-REINDH sur les droits économiques et sociaux a tenu sa 8^e réunion le 10 avril 2019 à Athènes, en Grèce.

Les 14 et 15 mai 2019 s'est tenue la 6^e réunion de la Plateforme opérationnelle CdE-FRA-Equinet-REINDH sur l'égalité des Roms (OPRE). La FRA a présenté les résultats de son enquête de 2011 sur les Roms ainsi que de l'enquête EU-MIDIS II (Roms), mettant en lumière les progrès réalisés entre 2011 et 2016. L'Agence a en outre contribué activement à la discussion sur le Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Travellers (2016-2019) du CdE et sur les priorités possibles du document de politique stratégique sur les Roms et les Travellers pour l'après-2019 qui sera adopté par la suite.

Le 28 novembre 2019, la FRA a participé à la 9^e réunion de la Plateforme de collaboration CdE-FRA-Equinet-REINDH sur les droits économiques et sociaux, qui a eu lieu à Strasbourg. Cette réunion a porté sur le renforcement de la justiciabilité des droits sociaux et économiques en Europe.

Partie III : Annexe

Éventuellement, le discours du représentant du Conseil de l'Europe à la réunion du conseil d'administration de la FRA.